

# MUNI-INFO DE BRÉBEUF

Automne 2020 | volume 26 Numéro 2



[www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca)



Suivez-nous!

[brebeufquebec](https://www.facebook.com/brebeufquebec)



## MOT DU MAIRE



Par une journée nuageuse, la semaine dernière, je parcourais les rues et rangs de notre municipalité, puis le soleil s'est pointé pour nous permettre d'admirer les couleurs éclatantes des arbres. C'était magnifique. Plus tard, j'ai croisé Martin des travaux publics, qui me faisait remarquer la beauté de notre village. Je vous invite également, de temps à autres, à prendre le temps d'admirer nos paysages. Cela fait du bien, surtout en ces moments un peu plus difficiles.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous n'avons pas publié de Muni-Info cet été. Je dois vous avouer que la reprise des activités, à mesure que l'on recevait les règles sanitaires, a monopolisé le travail de l'équipe du bureau municipal. J'aimerais souligner leur créativité, qui a permis de vous offrir un camp de jour, l'ouverture partielle de la bibliothèque et les services municipaux sans interruption. Bravo à notre équipe !

Je ne peux passer outre la popularité de notre plage et remercier la patience des riverains qui ont permis à plusieurs québécois de satisfaire leurs besoins en espaces naturels. Avec l'aide de la Sûreté du Québec et d'un agent de sécurité, nous avons réussi à gérer l'affluence en favorisant le stationnement à l'hôtel de ville. De plus, des préposés assuraient l'entretien des blocs sanitaires et la gestion efficace des matières résiduelles.

Cette année, nous avons modifié la tarification pour une meilleure équité envers les contribuables. Nous ferons le point et examinerons la possibilité d'offrir, si nécessaire, d'autres types de tarification. Dès l'an prochain, nous procéderons à l'aménagement d'un parc sur le terrain adjacent à l'accès à la plage, en y incluant un débarcadère et des tables. Ce nouveau parc ajoutera un autre point de vue de la Rivière Rouge et la Chute-aux-Bleuets.

Pandémie oblige, nous avons mis sur la glace les rencontres des comités sur l'environnement et sur l'économie. Toutefois, nous avons une bonne nouvelle concernant la valorisation de nos matières organiques. Brébeuf a détourné depuis le début 2020, 45 tonnes de matières organiques de l'enfouissement et a même battu un record pour le mois de mai en détournant 54% des matières vers le compostage. C'est un très bel effort de notre population. En ce qui concerne les autres matières, nous devons faire encore plus d'effort pour réduire à la source afin de diminuer l'enfouissement.

En ce qui concerne le pont Prudhomme, nous entretenons un suivi serré auprès du MTQ. À l'heure actuelle, le ministère évalue la façon de démonter le pont, afin de le reconstruire dans sa forme originale et patrimoniale. Malheureusement, nous n'avons pas d'échéancier précis à vous communiquer, cependant, soyez assuré que nous prenons les moyens nécessaires pour nous faire entendre.

En terminant, un petit mot sur les consignes sanitaires de la deuxième vague, retenons que l'on doit restreindre au minimum les rencontres en famille ou avec amis, les anniversaires et autres rassemblements non essentiels. Nous nous devons de protéger nos écoles et nos établissements de santé et c'est par nos actions individuelles que nous réussirons, et ce, au profit de notre collectivité.

Je vous souhaite un bel automne,

Marc L'Heureux

## NOUS JOINDRE

**Heures d'ouverture durant le COVID-19 : Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

 **819-425-9833**

Réception et taxation : **5300** [secretariat@brebeuf.ca](mailto:secretariat@brebeuf.ca)

Directeur Général et Urbanisme : **5303** [urbanisme@brebeuf.ca](mailto:urbanisme@brebeuf.ca)

Greffe et Directrice adjointe : **5301** [directiongenerale@brebeuf.ca](mailto:directiongenerale@brebeuf.ca)

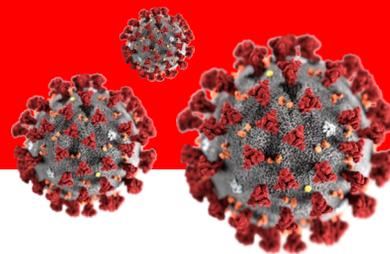
Maire : **5304** [maire@brebeuf.ca](mailto:maire@brebeuf.ca)

Travaux publics : **5302** [voirie@brebeuf.ca](mailto:voirie@brebeuf.ca)

Bibliothèque : **5305** [biblio@brebeuf.ca](mailto:biblio@brebeuf.ca)

Inspectrice-adjointe en bâtiment et technicienne en loisirs et culture : **5307** [loisirsulture@brebeuf.ca](mailto:loisirsulture@brebeuf.ca)

# Covid-19



## Voici les mesures mises en place

Dans une approche préventive, la Municipalité de Brébeuf a décrété plusieurs mesures afin de protéger sa population et son personnel municipal contre la propagation possible de la maladie COVID-19. La Municipalité a pris cette décision à la suite des recommandations du gouvernement du Québec.

- ◇ L'accès aux bureaux municipaux est limité à une personne à la fois. Nous privilégions les communications téléphoniques, par courriel ou l'utilisation de notre boîte postale installée à l'entrée de notre bureau municipal.
- ◇ En zone orange, le rayonnage de la bibliothèque est accessible à deux individus/familles à la fois en respectant les mesures sanitaires et seulement le comptoir de prêts sera accessible en zone rouge. Nous continuons d'offrir le prêt sans contact par rendez-vous et la préparation de commandes. N'hésitez pas à communiquer avec eux directement.
- ◇ Les événements et les activités de la municipalité sont limités en zone orange et suspendus en zone rouge. La salle communautaire et le pavillon Ronald Provost sont fermés et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- ◇ Tous les services d'urgence maintiennent leurs opérations habituelles ainsi que les services essentiels, dont l'administration municipale et les travaux publics entre autres.
- ◇ Les assemblées du conseil se dérouleront sans public lorsque nous serons en zone rouge et l'enregistrement sera disponible sur le site web de la Municipalité.

Concernant le partage des infrastructures municipales en loisir avec la Ville de Mont-Tremblant, veuillez consulter leur site web pour connaître les mesures mises en place.

De plus, lors d'une intervention d'urgence, la population doit collaborer pleinement en divulguant les informations sur ses déplacements à l'étranger et son état de santé.

Informez-vous en visitant la page [Facebook](#) de la Municipalité ou via notre site Internet [www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca) ou le site de la MRC des Laurentides [www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca)

## RESTEZ INFORMÉ

Pour en savoir plus sur le coronavirus (COVID-19) et les mesures de prévention à prendre, visitez [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus ou si vous avez des doutes concernant votre état de santé veuillez contacter sans frais le 1 877 644-4545 avant de vous rendre dans un établissement de santé.

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE .....	p.1
COORDONNÉES .....	p.1
INFORMATIONS ET RAPPELS .....	p.3-7
LOISIRS ET CULTURE .....	p.8-10
RAPPORT DU MAIRE ET FAITS SAILLANTS .....	p.11-13
ÉCHOS DU CONSEIL .....	p.13-14

## INFORMATION ET RAPPELS

### Collecte des matières organiques

Veillez noter qu'à partir du jeudi 29 octobre, la collecte des bacs bruns se fera **aux deux semaines** seulement.



Consultez votre calendrier de collecte 2020 (disponible sur le site de la municipalité dans l'onglet Services aux citoyens/ Gestion des matières résiduelles/Collecte ) ou visitez le site suivant : [www.traindeviedurable.com](http://www.traindeviedurable.com)

### Collecte des matières résiduelles



Nous vous rappelons que vos bacs doivent être au chemin la **veille** de la collecte, puisqu'elle débute très tôt le matin. De plus, vous devez ramasser vos

bacs après la collecte afin de les ranger dans les cours latérales, arrières ou, à défaut, dans la cours avant, à condition qu'ils ne soient pas visibles du chemin.

### Récupération des feuilles et résidus verts



Nous vous invitons fortement à disposer de vos feuilles et autres résidus de jardin dans votre bac brun. Si vos résidus sont trop volumineux un chariot sera installé à l'arrière de la salle municipale pour la récupération de ceux-ci **DU 29 SEPTEMBRE AU 6 NOVEMBRE**.

Nous vous demandons d'empocher seulement vos feuilles et résidus verts dans les sacs et de les préparer en fonction que nous puissions en disposer facilement. Si les sacs sont trop lourds pour vous lorsque vous les manipulez, ils le sont également pour la personne qui les transporte. Merci de votre collaboration.

**DÉPOSEZ VOS SACS DIRECTEMENT DANS LE CHARIOT**

**ET NON AUTOUR DE CELUI-CI S.V.P.**

Lorsqu'il n'y a pas de chariot, nous vous demandons de ne pas y laisser vos sacs . MERCI !

### Aucune collecte de gros rebuts

Vous devez désormais aller porter vos gros rebuts à l'Écocentre, situé au 60, chemin Brébeuf, Mont-Tremblant. Une preuve de résidence ou de place d'affaires est nécessaire.



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Brébeuf pour les exercices financiers 2021-2022-2023 (1<sup>er</sup> exercice financier)

Avis est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Brébeuf devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021.2022 et 2023 a été déposé au bureau municipal le 15 septembre 2020. Il est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 217, Route 323 à Brébeuf et toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**Municipalité de Brébeuf**

**217 Route 323, Brébeuf (Québec) J0T 1B0.**

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible par le biais du site web de la MRC des Laurentides

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 139-97 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Brébeuf, ce 21 septembre 2020

*Annie Bellefleur*, secrétaire-trésorière

**C**haque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.



### Comment vous en débarrasser

- ⇒ N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- ⇒ Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- ⇒ Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- ⇒ Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans le bac de matières organiques.
- ⇒ Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- ⇒ Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

## PRÉVENIR EN ZONE À RISQUE D'INONDATION ET LORS DE LA FERMETURE DE VOTRE PROPRIÉTÉ POUR L'HIVER



**S**uite aux inondations qui ont eu lieu en 2019, plusieurs objets provenant de terrains affectés par les inondations se sont retrouvés en bordure de la rivière lorsque l'eau s'est retirée. Ces objets n'avaient pas été fixés et sont donc partis avec le courant pour devenir par le fait même des encombrants qui ont dû être retirés des berges de la rivière.

Si votre propriété est située dans une zone à risque d'inondation, vérifiez si les objets du sous-sol peuvent être montés à l'étage supérieur. Dès l'automne, vous devriez enlever tous les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain, afin d'éviter qu'ils soient projetés ou emportés par le courant. Fixez tout objet encombrant situé à l'extérieur pouvant être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui. Cela évite les dommages lors de la crue des eaux du printemps. Ces précautions sont d'autant plus importantes si vous fermez votre chalet pour l'hiver.

### RAPPEL - FEUX EN PLEIN AIR



**Du 15 mars au 30 novembre, vous devez obtenir un permis** au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit. Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre sans dépasser 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, tous les feux sont interdits, incluant les feux de camp. Soyez à l'écoute de ces informations. En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

## Affichage de votre numéro civique

Selon l'article 2 du règlement 112-90, tous les propriétaires de maisons et/ou bâtiments doivent afficher les numéros civiques qui leur ont été attribués, sur la façade principale de la maison ou du bâtiment et/ou à un endroit visible en tout temps de la rue.



Cet affichage est bien plus qu'un règlement, il est nécessaire à votre SÉCURITÉ. Les forces policières, ambulancières et les pompiers doivent pouvoir vous trouver facilement en cas de d'urgence.

## Clôtures à neige et abris d'auto temporaires



Un rappel : les abris d'auto temporaires (Tempo) et les clôtures à neige sont autorisés seulement **du 1er octobre au 1er mai**. La Municipalité ne tolère aucun écart avec ces dates.

## Rappel aux propriétaires de chiens

La Municipalité vous rappelle qu'il est de votre responsabilité en tant que propriétaire de chien(s), de ramasser leurs excréments, et ce, même si votre chien fait ses besoins sur le terrain des voisins. Vous devez aussi en disposer dans un endroit approprié (la rue n'étant pas l'un de ces endroits).



### Garde des chiens

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

### Les chiens et les parcs publics

Les chiens sont **strictement interdits** :

**À la plage municipale** (autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage)

**Au Parc-En-Ciel**, aux endroits suivants : l'aire de jeu pour enfants, le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

**Dans le sentier multi fonctionnel**

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser ses excréments.

### Le parc canin

La municipalité a aménagé un espace public comme parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté tout en restant dans l'espace réserver à cet effet et sans jamais empiéter sur les terrains privés.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponibles), empruntez le sentier identifié « **Descente de canots et Parc Canin** » (2 minutes de marche) qui mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

### Hurlements d'animaux ou aboiements

Tout hurlement d'animaux ou aboiement susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé.

Le propriétaire d'un chien doit s'assurer de ne pas le laisser hurler ou aboyer de façon à troubler la paix du voisinage, faute de quoi la Municipalité pourrait appliquer les dispositions pénales indiquées dans son règlement.



## Transport adapté et collectif des Laurentides et service de taxibus

Vous pouvez avoir recours au taxibus, au coût minime de 5\$ par transport (gratuit pour les moins de 11 ans), afin de rejoindre l'Inter des Laurentides, autobus qui parcourt de Rivière-Rouge à Saint-Jérôme. Le service est offert en semaine et sur réservation seulement au 1-877-604-3377 ou 819-774-0485. Pour plus d'informations sur les horaires ou municipalités et villes desservies, consultez le <https://www.transportlaurentides.ca/> ou Facebook.com/linterdeslaurentides/



## Vous désirez en découvrir davantage sur votre municipalité?



Suivez-nous sur notre page Facebook afin d'être au courant de toutes les actualités et des nouveautés en lien avec cette dernière.

## Dîners communautaires de la Farandole



Au plaisir de vous rencontrer à nouveau,

Anne-Marie Roberge, responsable  
(819) 429-6704

## Nouveau site Web

Ça y est : le nouveau site Web de la municipalité est désormais en fonction! Nous vous invitons à visiter cet outil d'information complètement « relooké » et plus convivial.

**NOUVEAU!**

[www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca)

## Païement des taxes municipales



N'oubliez pas que le dernier versement des taxes 2020 est le :

**1er octobre**

## Marché saveurs et couleurs



Crédit photo : Annie St-Georges

Ce fut une 1<sup>ère</sup> édition réussie malgré le lot de défis qu'a engendré la pandémie. C'est **plus de 200 visiteurs** qui ont pu être accueilli durant la fin de semaine de l'Action de grâce le 10, 11 et 12 octobre, et ce, tout en respectant les mesures sanitaires. Un projet qui vise la mise en valeur des artisans et producteurs locaux et régionaux en plus d'ajouter à l'agenda un évènement familial au citoyens et visiteurs de Brébeuf. Cet évènement fut possible grâce à la vision d'Annie St-Georges et de Sylvie Houle en collaboration avec la municipalité de Brébeuf. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de nouvelles idées que nous espérons vous y voir l'an prochain!

## French language courses in Mont-Tremblant

Cours de français gratuits pour les personnes nées à l'extérieur du Québec

\* Possibilité d'aide financière

Monday, Tuesday, Thursday:  
9 am to 3pm

Wednesday : 5pm to 8 pm

For more informations, please contact:

Brigitte Lieutenant : [lieutenantb@cslaurentides.qc.ca](mailto:lieutenantb@cslaurentides.qc.ca)

(819) 425-2710 poste 5203

Group Facebook page : Francisation FGA Cimes Mont-Tremblant

Centre de services scolaires des Laurentides

Québec



# RÉCUPÉRATION DE POLYSTYRÈNE

La MRC des Laurentides déploie la mise en service de douze (12) nouveaux sites d'apport volontaire pour la *récupération du polystyrène* sur son territoire dès maintenant. **BRÉBEUF EN FAIT PARTIE !**

## Type de polystyrène que l'on peut récupérer



**CONTENANTS ALIMENTAIRES RIGIDES** 

- BARQUETTES DE CHAMPIGNONS ET PETITS FRUITS
- ASSIETTES
- USTENSILES
- POTS DE YOGOURT
- VERRES ET DÔMES TRANSPARENTS (EMBALLAGES À DÔME TRANSPARENT ET BASE NOIRE, PRÉFÈRE, PRÉ-AMASÉS)
- VERRES ET DÔMES TRANSPARENTS POUR BOISSON
- PETITS CONTENANTS DE LAIT ET CRÈME À CAFÉ



**CONTENANTS ALIMENTAIRES EN STYROMOUSSE** 

- VERRES À CAFÉ
- ASSIETTES
- BARQUETTES ALIMENTAIRES POUR VIANDES
- BOÎTES À OEUFS

Les contenants alimentaires peuvent être apportés au bureau municipal selon les heures d'ouverture du bureau.

Sur rendez-vous avec un membre du personnel du bureau municipal vous pouvez disposer de l'isolation et des emballages de protection.



**ISOLATION (CONSTRUCTION)** 

- PANNEAUX ISOLANTS ROSES, BLEUS ET VERTS



**EMBALLAGES DE PROTECTION « PETITES BILLES »** 

- TEL QUE LES EMBALLAGES DE PROTECTION DES
- APPAREILS ÉLECTRONIQUES
- APPAREILS MÉNAGERS
- PROTECTION HIVERNALE
- CAISSETTES POUR VÉGÉTAUX
- COUVERCLES DE SPA (ENLEVER LE RECOUVREMENT DE MOULE)

## Importance du tri et de la propreté

Afin que la récupération du polystyrène soit optimisée, rappelons qu'il est primordial de séparer le polystyrène selon les quatre catégories :

- Contenants alimentaires en styromousse
- Contenants alimentaires rigides (plastique #6)
- Emballages de protection
- Panneaux d'isolation.

De plus, il est très important de bien nettoyer le polystyrène avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, enlever les clous, etc.

Grâce aux efforts et à la collaboration des citoyens, la récupération du polystyrène permettra de détourner une importante quantité de plastique de l'enfouissement et augmentera la performance environnementale des villes et municipalités de la MRC des Laurentides.



(Le comité à partir de la droite: Peter, Nathalie, Stéphane, Pier-Claude, Danis, Julien, et David)

Chers Brégeois: Le CDL de Brébeuf est triste d'annoncer que le 50<sup>ième</sup> Carnaval de Brébeuf n'aura pas lieu en 2021, mais sera plutôt reporté en 2022. Nous sommes certains que des explications ne sont pas nécessaires. Même si nous nous ferions vacciner ou que les cas seraient réduits au minimum, et que le gouvernement donnerait le feu vert à certaines activités le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, il nous faut un minimum de 5 mois pour organiser le Carnaval et le CDL ne pense pas en avoir le temps. Le but principal du carnaval, en plus d'unir notre village pendant deux semaines, est de récolter des fonds pour entretenir nos infrastructures des loisirs. C'est surtout grâce à la vente du **Billet Carnaval**, qui amasse généralement autour de 11 000 \$, que nous pouvons diviser cette somme entre le camp de jour (environ 3000\$) et les infrastructures (le reste de la somme amassée). Les billets pour le tirage au sort du dernier dimanche du Carnaval doivent être demandés en octobre afin d'être disponibles pour mi-novembre. Ce sont 220 billets qui doivent être vendus avant la date du tirage du Carnaval, car une fois que le permis pour les billets est autorisé, nous sommes dans l'obligation de les vendre. Nous pensons qu'il serait improbable que nous puissions réussir à le faire.

Le CDL essaiera d'organiser quelques activités hivernales pendant la même période cet hiver et nous vous en tiendrons au courant.

Le CDL accueille toujours les cours de Yoga et de Zumba à la salle communautaire respectivement les mercredi et jeudi soirs.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez nous écrire sur Facebook (Carnaval De Brebeuf) ou par e-mail à [cdlbrebeuf@bell.net](mailto:cdlbrebeuf@bell.net)

Sincèrement,

Votre comité des loisirs, Peter, Danis, Pier-Claude, David, Nathalie et Stéphane.

Nous vous souhaitons un hiver sûr et amusant.

## CAMP DE JOUR

Un autre été de terminé pour les Aventuriers du Camp de Jour de Brébeuf et on peut s'entendre pour dire qu'il était hors du commun. Je suis fière de souligner que tous; l'équipe d'animation, les parents et les enfants, ont su relever le défi qu'était (et qui demeure) le maintien de la distanciation sociale et des règles d'hygiène. J'irai jusqu'à dire que cet été fut bénéfique pour les nombreux moments à l'extérieur, le bronzage qui vient avec et les meilleures habitudes de lavage des mains, qui a pu être facilité avec le lavabo extérieur (quelle idée géniale!).

J'aimerais remercier spécialement l'équipe d'animation qui a su amuser, faire bouger et faire ricaner les jeunes au camp : Devine, Dobby et Te Fiti. Merci également aux parents, pour leur confiance malgré la précarité de la pandémie et des règles y étant associées.

Bonne rentrée scolaire à tous,

Anne-Marie Perreault (Guimauve),

Coordonnatrice du Camp de Jour de Brébeuf



# BIBLIOTHÈQUE

## Heures d'ouverture :

Lundi : 13h30 à 16h30

Jeudi : 13h30 à 19h00

Samedi : Fermé jusqu'à nouvel ordre



## Accès au rayonnage

Depuis le 1er octobre 2020, l'accès au rayonnage est autorisé, toutefois, advenant le passage au rouge de notre région, nous devons limiter l'accès de la bibliothèque au comptoir de prêt uniquement.

- ◇ Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus
- ◇ Distanciation de 2m entre famille
- ◇ Lavage des mains obligatoire

Pour faire préparer votre commande de livre :

819-425-9833, poste 5305 ou biblio@brebeuf.ca

Veuillez attendre la confirmation avant de venir la chercher.

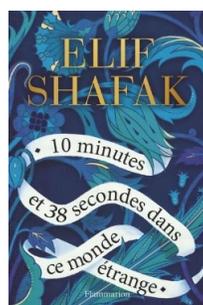
**Frais de retard amnistiés durant la période de pandémie.**

## NOUVEAU!

### Sac surprise Méli-Mélo

Vous ne savez plus quoi lire? SURPRISE! nous avons créé pour vous plusieurs **trousses méli-mélo** comprenant 6 livres de genres différents.

Bonne découvertes!



## COUP DE COEUR

«Leila, une jeune prostituée, est assassinée dans une rue d'Istanbul et son corps jeté dans une poubelle. Durant 10 minutes et 38 secondes exactement, son esprit continue de fonctionner. Elle se remémore alors comment, issue d'une bonne famille, elle a quitté l'Anatolie pour se retrouver dans les quartiers les plus mal famés de la ville.» - Les libraires

## Activités familiales automnal

### NOUVELLES MESURES!

- ⇒ **Inscription OBLIGATOIRE** auprès de la bibliothèque par téléphone ou courriel / places limitées (Priorité aux citoyens);
- ⇒ Distanciation de 2m par famille;
- ⇒ Lavage des mains OBLIGATOIRE avant d'entrer à l'intérieur;
- ⇒ Masque OBLIGATOIRE pour les 10 ans et + (peut être enlevé une fois assis)

**17 octobre** : Rencontre avec un clown humanitaire

Heure : 13h00 (durée 90 min)

Lieu : salle communautaire

**24 octobre** : Histoires et frissons d'automne avec Sylvie D lire (conte théâtral)

Heure : 13h00 (durée 45 min)

Lieu : salle communautaire

**14 novembre** : Initiation à la sculpture en argile pour tous

Heure : 13h00 (2h)

Lieu : salle communautaire

Si la région passe en zone rouge, les activités devront malheureusement être annulés.

# Concours de dessin

## THÈME: HALLOWEEN

**Pour embellir notre exposition PARTage à la bibliothèque**

**date limite : 31 octobre 2020**

Faites parvenir vos dessins dans une enveloppe et la laisser dans la chute à livres. Inscrivez votre nom, ville/municipalité et numéro de téléphone à l'endos du dessin.

**Tirage d'un panier cadeau**

**critères: citoyens entre 0-17 ans**

# RAPPORT DU MAIRE ET FAITS SAILLANTS

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal.

Art. 176.2.2 du Code municipal

*Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.*

*Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.*

## ÉTATS FINANCIERS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Véifiés par M. André Charest, C.P.A. auditeur

	Budget 2019	Dépenses en date du rapport	Prévision résultats 2019	Prévision des revenus - incluant financ.	Affectation des surplus	Prévision des résultats nets
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>						
ADMINISTRATION	324 538 \$	319 762 \$	319 762 \$			
SÉCURITÉ PUBLIQUE	186 851 \$	184 333 \$	184 333 \$			
TRANSPORT	283 451 \$	281 919 \$	281 919 \$			
ENVIRONNEMENT	1 342 \$	1 336 \$	1 336 \$			
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	1 700 \$	1 625 \$	1 625 \$			
URBANISME	137 808 \$	118 304 \$	118 304 \$			
LOISIRS ET CULTURE	218 713 \$	222 628 \$	222 628 \$			
FINANCEMENT (INTÉRÊTS)	18 599 \$	12 389 \$	12 389 \$			
IMMOBILISATIONS	430 388 \$	422 632 \$	422 632 \$			
REMBOURSEMENT CAPITAL	17 703 \$	17 704 \$	17 704 \$			
RÉSERVES FINANCIÈRES	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 626 593 \$</b>	<b>1 588 133 \$</b>	<b>1 588 133 \$</b>	<b>(1 675 559) \$</b>	<b>(37 879) \$</b>	<b>(125 306) \$</b>
<b>ORDURES</b>	191 696 \$	197 689 \$	197 689 \$	(168 922) \$	(53 541) \$	(24 774) \$
<b>ENTRETIEN AQUEDUC</b>	95 220 \$	57 967 \$	57 967 \$	(95 450) \$	- \$	(37 483) \$
<b>ENTRETIEN ÉGOUTS</b>	25 250 \$	19 397 \$	19 397 \$	(25 250) \$	- \$	(5 853) \$
<b>FINANCEMENT AQUEDUC</b>	62 214 \$	62 055 \$	62 055 \$	(62 637) \$	- \$	(582) \$
<b>FINANCEMENT ÉGOUTS</b>	3 264 \$	3 249 \$	3 249 \$	(3 273) \$	- \$	(25) \$
<b>TOTAL TOUS LES FONDS</b>	<b>2 004 237 \$</b>	<b>1 928 490 \$</b>	<b>1 928 490 \$</b>	<b>(2 031 091) \$</b>	<b>(91 420) \$</b>	<b>(194 022) \$</b>

Le **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS** adopté en décembre 2018 présentait les travaux prévus pour 2019, et en voici les réalisations:

#### A TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

**Réfection de tronçons sur chemin de la Rouge et chemin du Premier-Plateau – longueur estimée de 0.53 km**

Coût estimé: 279 888 \$      Coût réalisé: 284 644 \$

Financement du projet

**B TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX****Travaux de réhabilitation de la chaussée en partie sur la rue de la Montagne et le chemin Domaine-des-Cèdres**

Coût estimé: 20 000 \$ Coût réalisé: 49 404 \$

Financement du projet

**C TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Coût estimé: 55 000 \$ Coût réalisé: 77 292 \$

Financement du projet

**D INSTALLATION DE LAMPADAIRE (1)**

Coût estimé: 1 500 \$ Coût réalisé: 3 055 \$ (installation de 2 lampadaires :

Financement du projet ch.Domaine-des-Cèdres et coin Rang des vents et ch.des Pins)

**E RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS**

Coût estimé: 40 000 \$

**F JARDINS COMMUNAUTAIRES**

Coût estimé: 1 000 \$

**G CONSTRUCTION ESCALIER ACCÈS LOISIR- CH.DE LA MONTAGNE**

Coût estimé : 5 000 \$

**H PANNEAUX DE SIGNALISATION (2) – AFFICHEURS DE VITESSE**

Coût estimé: 10 000 \$ Coût réalisé: 8 237 \$

Financement du projet

**I AMÉLIORATION AU PARC BRÉGEOIS**

Coût estimé: 1 500 \$

**J AMÉLIORATION À LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

Coût estimé: 1 500 \$

**K INSTALLATION D'UNE TOUR POUR ACCÈS À L'INTERNET**

Coût estimé: 15 000 \$

## Principales autres réalisations et faits saillants de 2019

- ◆ Poursuite du mandat du programme de contrôle des insectes piqueurs.
- ◆ Participation à un projet d'une ressource partagée en loisirs avec les municipalités d'Arundel, de Montcalm et d'Amherst
- ◆ Camp de Jour 2019 – 25 enfants inscrits
- ◆ Plage municipale – 454 passes saisonnières émises
- ◆ Diverses compensations pour collecte de matières résiduelles à recevoir pour 2019, approximativement 40 000\$
- ◆ Émission de 100 permis en urbanisme pour des travaux de diverses natures évalués à plus de 2 820 000\$
- ◆ Poursuite d'une entente inter municipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour le partage d'infrastructures en loisirs
- ◆ Travaux de réfection du chemin du Premier-Plateau et d'une partie du chemin de la Rouge, subventionnés par le programme TECQ 2014-2018
- ◆ Engagement de Mme Abbie Roy, bibliothécaire suite au départ à la retraite de Mme Ginette Bernard.
- ◆ Installation d'un Banc patrimonial au parc Brégeois
- ◆ Citation du pont Prud'Homme comme bien patrimonial
- ◆ Divers travaux effectués à l'hôtel de ville tels que :
  - Réfection de l'étanchéité de la toiture
  - Réparations des entrées de l'hôtel de ville
  - Remplacement de garde-corps et installations de mains-courantes
  - Changement de l'ensemble des serrures
  - Travaux de calfeutrage
  - Travaux d'électricité dans la salle communautaire
- ◆ Adoption du Plan de sécurité civile
- ◆ Achat d'un système d'alerte à la population en commun avec la Ville de Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord et St-Faustin
  - Lac-Carré

## ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois :

En ce temps de Covid-19, voici quelques mesures que la municipalité a dû prendre : mise en place de mesures préventives, ouverture réduite des bureaux municipaux et de la bibliothèque au public, suspension des activités et événements à la salle communautaire et au pavillon Ronald Provost, mise en place de télétravail, mise en place de distanciations entre employés et alternances de présences au bureau municipal, augmentation des fréquences de ménage et désinfection des espaces communs et du bureau municipal.

Le conseil municipal a modifié le règlement 181-98, sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations, afin que les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 0% entre le 23 mars 2020 et le 31 décembre 2020.

Le Ministère des Transports a versé une compensation de 64,009 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019.

Suite à l'entente entre Le Ministère de la Sécurité publique et des propriétaires du 37 chemin de la Rouge pour la démolition de leur bâtiment dans le cadre du programme d'aide aux sinistrés, suite aux inondations subies en 2019, la municipalité a acquis cette propriété.

Le conseil municipal demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser toutes les remises de la taxe imposée à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

Le conseil municipal a engagé pour la saison estivale 2020 un étudiant dont la tâche était principalement la désinfection des équipements public de la plage et des parcs.

## ÉCHOS DU CONSEIL

Le conseil municipal a fait les démarches pour régulariser les titres de propriété de l'assiette du chemin Premier-Plateau.

Le conseil municipal a octroyé un permis temporaire pour l'installation d'un marché aux puces de la mi-juin 2020 à la fin octobre 2020.

Le conseil municipal a modifié les tarifs pour l'accès à la plage municipale, de façon à ce que les personnes résidentes (propriétaires ou locataires à long terme) dans la Municipalité et/ou les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité, ainsi que leur famille immédiate (conjoint (e), enfant de 17 ans et moins et étudiant à temps plein de 18 à 24 ans) soient éligibles à l'obtention de la «CARTE CITOYEN» émise exclusivement par la Municipalité, et que cette carte donne accès à la plage municipale gratuitement pour l'année 2020 à ces personnes uniquement. Que les petits-enfants, âgés entre 0 et 14 ans inclusivement, de grands-parents détenant la carte-citoyen, puissent accéder gratuitement à la plage en présence de ceux-ci.

Le conseil municipal a donné un mandat à l'agence Garda World pour effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité.

M. Alain St-Louis a été nommé maire suppléant pour la période du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021.

Le conseil municipal autorise la signature de l'entente inter municipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relativement à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

Le conseil municipal autorise la signature de l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

Le conseil municipal a autorisé le paiement au montant de 29 030.95\$ incluant les taxes pour les travaux effectués sur le chemin de la Rouge et chemin du Premier-Plateau en 2020 à Excapro inc.

La Municipalité de Brébeuf octroie la somme de 100\$ pour l'adhésion annuelle 2020 à l'organisme OBV (Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon).

Le conseil municipal de Brébeuf accepte le rapport financier de la Municipalité de Brébeuf pour l'année 2019 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par M. André Charest CPA auditeur CA.

La municipalité de Brébeuf conjointement avec la municipalité de Montcalm désirent présenter un projet de partage d'une ressource en loisirs et urbanisme dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité.

La municipalité a adopté le règlement 250-20 concernant les limites de vitesse sur certaines rues de la Municipalité de Brébeuf.

La municipalité de Brébeuf, conjointement avec les municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm désirent présenter un projet de patrouille verte dans le cadre de l'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil municipal a demandé le renouvellement de l'entente inter municipale pour les installations de loisirs avec la Ville de Mont-Tremblant.

La Municipalité de Brébeuf engage Mme Isabelle Labelle au poste de secrétaire-comptable.

Le conseil municipal de Brébeuf autorise que la Municipalité de Brébeuf transige avec la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées pour le financement temporaire des travaux qui seront autorisés par le MAMH dans le cadre de sa programmation de la TECQ 2019-2023.

Le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2019 a été déposé.

La Municipalité de Brébeuf a retenu GDG Environnement Ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur notre territoire pour une période de 3 ans, soit 2021, 2022 et 2023.

La Municipalité de Brébeuf déposera une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois (ses).

